



**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 MARS 2019**

Extrait du registre des délibérations

Le 25 mars 2019, à 18h15,

Le conseil municipal de la ville de Caen, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hôtel de ville, sous la présidence de Joël BRUNEAU.

Date de convocation : 18/03/19

N° C-2018-12-10/00 - COMMUNICATIONS DU MAIRE

Conformément à l'article n° 32 du règlement intérieur du conseil municipal, Monsieur le Maire annonce en séance la création d'un nouveau groupe d'élus dénommé « Radicaux de la Ville de Caen ».

N° C-2018-12-10/00 - COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° C-2019-03-25/01 - RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la présentation du rapport égalité Femmes/Hommes relatif à l'année 2018.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/02 - BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ARRETE comme suit, le Budget Primitif pour l'exercice 2019 :

A – BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	134 279 632,00 €	134 279 632,00 €
Section d'investissement	59 588 406,00 €	59 588 406,00 €
TOTAUX	193 868 038,00 €	193 868 038,00 €

B – BUDGET PRIMITIF ANNEXE DU THEATRE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	6 869 420,00 €	6 869 420,00 €
Section d'investissement	176 000,00 €	176 000,00 €
TOTAUX	7 045 420,00 €	7 045 420,00 €

C– BUDGET PRIMITIF ANNEXE OPERATIONS D'URBANISME

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	28 451 923,00 €	28 451 923,00 €
Section d'investissement	27 500 000,00 €	27 500 000,00 €
TOTAUX	55 951 923,00 €	55 951 923,00 €

D – BUDGET PRIMITIF GENERAL

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 69 600 975,00 €	1 69 600 975,00 €
Section d'investissement	87 264 406,00 €	87 264 406,00 €
TOTAUX	256 865 381,00 €	256 865 381,00 €

FIXE les taux d'imposition 2019 suivants :

- **16,49 %** pour la Taxe d'Habitation
- **29,22 %** pour la Taxe sur le Foncier Bâti
- **30,29 %** pour la Taxe sur le Foncier non Bâti

Pour information, l'évolution des taux d'imposition depuis 2014 s'établit comme suit :

Taux d'impositions de 2014 à 2019
--

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taxe habitation	17,34%	17,17%	17,00%	16,83%	16,66%	16,49%
Taxe foncière (bâti)	30,73%	30,42%	30,12%	29,82%	29,52%	29,22%
Taxe foncière (non bâti)	31,86%	31,54%	31,22%	30,91%	30,60%	30,29%

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

43 pour – 11 contre (Monsieur Philippe DURON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Marie-Jeanne GOBERT, Madame Claudine MAGUET, Monsieur Gilles DETERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Eric VÈVE, Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Julie ROUSINAUD, Monsieur Lilian BELLET, Madame Marie-Dominique FRIGOUT).

N° C-2019-03-25/03 - AUTORISATION DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT - EXERCICE 2019 : CRÉATIONS ET MODIFICATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de modifier les Autorisations de Programme suivantes :

N° ou intitulé	Libellé Programme	Millé-sime	Montant des AP		
			Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2019)
Dépenses			124 198 398.64	3 455 826.00	127 654 224.64
AMGTBATMU	AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	2015	6 322 000.00		6 322 000.00
AMGTESPPUB	ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	2015	2 378 888.44	392 000.00	2 770 888.44
AMGTORVEN	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	2016	3 150 000.00		3 150 000.00
AMGTPRESQ	AMENAGEMENTS PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE	2015	4 075 000.00	28 920.00	4 103 920.00
BIBLIOTHE	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	2017	4 200 000.00		4 200 000.00
CHÂTEAU	SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU	2015	8 917 000.00	503 000.00	9 420 000.00
CREMAT	EXTENSION DU CREMATORIUM	2016	1 233 000.00	322 000.00	1 555 000.00
DDPATMUN	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION PATRIMOINE MUNICIPAL	2015	2 085 000.00	-510 000.00	1 575 000.00
DVPTNUM	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	2015	3 399 222.71	34 000.00	3 433 222.71
EPREDCONSO	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS	2015	5 000 000.00	-200 000.00	4 800 000.00
FDPATSCOL	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	2015	5 758 000.00	-332 000.00	5 426 000.00
FDSOCEDUC	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	2015	9 046 500.00	-900 000.00	8 146 500.00
FDSPTS	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS	2015	15 418 464.00	826 000.00	16 244 464.00
HOTELASO	HOTEL DES ASSOCIATIONS	2016	3 500 000.00		3 500 000.00
MODEQCULT	FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS	2015	13 577 200.00	20 000.00	13 597 200.00
OEUVRECULT	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES	2015	1 075 900.00	12 000.00	1 087 900.00
PARCEXPO	PARC EXPO CTRE CONGRES	2015	340 000.00		340 000.00
PTCHEMVERT	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	2015	13 005 500.00	-215 094.00	12 790 406.00
REDYCENTR	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	2015	15 450 000.00	525 000.00	15 975 000.00
REFONCIERE	RESERVES FONCIERES	2015	3 693 320.00	2 600 000.00	6 293 320.00
VALEPUBLIC	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	2015	1 213 403.49	350 000.00	1 563 403.49
VIDEOPROT.	VIDEO PROTECTION	2015	1 360 000.00		1 360 000.00

DÉCIDE les affectations suivantes par Autorisations de Programme :

N° ou intitulé	Millé-sime	Code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
				Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2019)
Dépenses				124 198 398.64	3 455 826.00	127 654 224.64
AMGTBATMU	2015		AMENAGEMENT ACCESSIBILITE ET RESTRUCTURATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	6 322 000.00		6 322 000.00
	2015	1030	AMENAGEMENT, ACCESSIBILITE DU PATRI BATI MUNICIPAL - PATRIMOINE BATI MUNICIPAL	972 000.00		972 000.00
	2015	1031	ACCESSIBILITE PATRIMOINE COMMUNAL	5 350 000.00		5 350 000.00
AMGTESPPUB	2015		ACCESSIBILITE ET AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLIC	2 378 888.44	392 000.00	2 770 888.44
	2015	8030	AMENAGT ESPACES PUBLIC - RESEAU CYCLABLE	514 625.78		514 625.78
	2015	8031	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PROGRAMME HANDICAP VOIRIE	599 962.66		599 962.66
	2015	8032	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL	142 000.00		142 000.00
	2015	8033	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - JARDINS FAMILIAUX, JARDINS PARTAGES ET RUCHERS	572 000.00	-200 000.00	372 000.00
	2015	8042	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - PLAN D'EAU DE LA FORET DE GRIMBOSQ	210 000.00	230 000.00	440 000.00
	2015	8043	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DES BERGES DE L'ODON	310 300.00	292 000.00	602 300.00
	2015	8044	AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS - FLEURISSEMENT HORS SOL EN CENTRE VILLE	30 000.00		30 000.00
		8052	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - FERME URBAINE PRESQU'ILE		70 000.00	70 000.00
AMGTORVEN	2016		AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	3 150 000.00		3 150 000.00
	2016	4008	AMENAGEMENT DU COMPLEXE D'ORNANO	3 150 000.00		3 150 000.00
AMGTPRESQ	2015		PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE	4 075 000.00	28 920.00	4 103 920.00
	2015	8040	AMGT PRESQU'ILE ET RIVES DE L'ORNE - TRVX	4 075 000.00	28 920.00	4 103 920.00
			ACCOMPAGNEMENT NVELLE LIGNE DE TRAM			
BIBLIOTHE	2017		REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4 200 000.00		4 200 000.00
	2017	1036	REAMENAGEMENT ANCIENNE BIBLIOTHEQUE	4 200 000.00		4 200 000.00

SEANCE DU 25 MARS 2019

N° ou intitulé	Millé-sime	Code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
				Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2019)
CHÂTEAU	2015		SCHEMA DIRECTEUR DE MISE EN VALEUR DU CHÂTEAU	8 917 000.00	503 000.00	9 420 000.00
	2015	3014	SCHEMA DIRECTEUR CHATEAU - RESTAURATION DU CHATEAU	8 917 000.00	503 000.00	9 420 000.00
CREMAT	2016		EXTENSION DU CREMATORIUM	1 233 000.00	322 000.00	1 555 000.00
	2016	1032	EXTENSION DU CREMATORIUM - EXTENSION DU CREMATORIUM	1 233 000.00	322 000.00	1 555 000.00
DDPATMUN	2015		DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION PATRIMOINE MUNICIPAL	2 085 000.00	-510 000.00	1 575 000.00
	2015	1029	DEVELOPPEMENT DURABLE - ADAPTATION DU PATRIMOINE MUNICIPAL	2 085 000.00	-510 000.00	1 575 000.00
DVPTNUM	2015		AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE	3 399 222.71	34 000.00	3 433 222.71
	2015	1025	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - MAIRIE NUMERIQUE	2 276 223.00	169 000.00	2 445 223.00
	2015	1026	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - TELEPHONIE SOUS IP	243 000.00	-35 000.00	208 000.00
	2015	1027	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - NFC CAEN VILLE	346 999.71	-100 000.00	246 999.71
	2015	1028	AMENAGEMENT RESSOURCE ET DEVELOPPEMENT NUMERIQUE - EXTENSION DU RESEAU ROC	533 000.00		533 000.00
EPREDCONSO	2015		ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION DES CONSOMMATIONS	5 000 000.00	-200 000.00	4 800 000.00
	2015	8029	ECLAIRAGE PUBLIC - REDUCTION CONSOMMATIONS	5 000 000.00	-200 000.00	4 800 000.00
FDPATSCOL	2015		FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE	5 758 000.00	-332 000.00	5 426 000.00
	2015	2004	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - MODERNISATION PATRIMOINE SCOLAIRE	360 000.00		360 000.00
	2015	2005	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE MICHEL TREGORE	55 000.00		55 000.00
	2015	2006	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - RESTRUCTURATION DES RESTAURANTS SCOLAIRES	501 000.00		501 000.00
	2015	2007	FONDS MODERNISATION DU PATRIMOINE SCOLAIRE - ECOLE LEMIERE	4 842 000.00	-332 000.00	4 510 000.00

SEANCE DU 25 MARS 2019

N° ou intitulé	Millé-sime	Code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
				Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2019)
FDSOCEDEC	2015		FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS	9 046 500.00	-900 000.00	8 146 500.00
	2015	6006	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - LES CORMORANS	170 000.00		170 000.00
	2015	6007	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - VENOIX - MJC	618 000.00		618 000.00
	2015	6008	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - AMVD	305 000.00		305 000.00
	2015	6009	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CONTRÔLE D'ACCES	78 579.00	-20 000.00	58 579.00
	2015	6010	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MAISONS DE QUARTIERS	391 421.00	60 000.00	451 421.00
	2015	6011	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA PRAIRIE	1 023 500.00	-910 000.00	113 500.00
	2015	6013	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - MJC GUERINIERE	2 050 000.00	-100 000.00	1 950 000.00
	2015	6014	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - PROJET TERRITORIAL VENOIX	3 800 000.00		3 800 000.00
	2015	6015	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CHEMIN VERT	300 000.00		300 000.00
	2017	6016	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CENTRE D'ANIMATION DE LA GRACE DE DIEU	50 000.00		50 000.00
	2018	6017	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - TUNNEL	260 000.00		260 000.00
	2019	6018	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - 123 LOISIRS		40 000.00	40 000.00
	2019	6019	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS SOCIO-EDUCATIFS - CALVAIRE SAINT PIERRE		30 000.00	30 000.00

SEANCE DU 25 MARS 2019

N° ou intitulé	Millé-sime	Code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
				Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2019)
FDSports	2015		FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	15 418 464.00	826 000.00	16 244 464.00
	2015	4005	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - AMÉNAGEMENTS COURANTS	758 000.00		758 000.00
	2015	4006	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - GROSSES RESTRUCTURATIONS	5 350 000.00	-545 000.00	4 805 000.00
	2015	4007	FONDS DE MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS - PROJETS D'ENVERGURE	9 310 464.00	1 371 000.00	10 681 464.00
HOTELASO	2016		HOTEL DES ASSOCIATIONS	3 500 000.00		3 500 000.00
	2016	6012	HOTEL DES ASSOCIATIONS - HOTEL DES ASSOCIATIONS	3 500 000.00		3 500 000.00
MODEQCULT	2015		FONDS MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS	13 577 200.00	20 000.00	13 597 200.00
	2015	3010	FONDS DE MODERNISATION EQUIPEMENTS CULTURELS - MEMORIAL	3 174 000.00	-150 000.00	3 024 000.00
	2015	3011	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - HALLE DES GRANGES	5 040 000.00		5 040 000.00
	2015	3012	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - CARGO	540 000.00		540 000.00
	2015	3013	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - CADOMUS	90 000.00		90 000.00
	2015	3017	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - THEATRE DES CORDES	4 733 200.00		4 733 200.00
		3018	FONDS DE MODERNISATION DES EQUIPEMENTS CULTURELS - TUNNEL		170 000.00	170 000.00
OEUVRECULT	2015		ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES	1 075 900.00	12 000.00	1 087 900.00
	2015	3015	ACQUISITIONS RESTAURATIONS OEUVRES CULTURELLES - ACQUI RESTAURAT° OEUVRES	1 075 900.00	12 000.00	1 087 900.00
PARCEXPO	2015		PARC EXPO CTRE CONGRES	340 000.00		340 000.00
	2015	9505	PARC EXPO CTRE CONGRES - PALAIS FONTETTE	340 000.00		340 000.00

SEANCE DU 25 MARS 2019

N° ou intitulé	Millé-sime	Code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
				Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2019)
PTCHEMVERT	2015		PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT	13 005 500.00	-215 094.00	12 790 406.00
	2015	8038	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - QUARTIER DU CHEMIN VERT	3 125 500.00	-215 094.00	2 910 406.00
	2015	8041	PROJET TERRITORIAL DU CHEMIN VERT - POLE ENFANCE	9 880 000.00		9 880 000.00
REDYCENTR	2015		REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE	15 450 000.00	525 000.00	15 975 000.00
	2015	8034	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - AMENAGEMENT CENTRE VILLE	15 420 000.00	525 000.00	15 945 000.00
	2015	8035	REDYNAMISATION DU CENTRE VILLE - MARCHÉ COUVERT	30 000.00		30 000.00
REFONCIERE	2015		RESERVES FONCIERES	3 693 320.00	2 600 000.00	6 293 320.00
	2015	8036	RESERVES FONCIERES - ACQUISITIONS HORS EPFN	2 933 320.00	1 500 000.00	4 433 320.00
	2015	8037	RESERVES FONCIERES - DEMOLITIONS	760 000.00	1 100 000.00	1 860 000.00

SEANCE DU 25 MARS 2019

N° ou intitulé	Millé-sime	Code Affectation	Libellé Affectation	Montant des AP		
				Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2019	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2019)
VALEPUBLIC	2015		ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS	1 213 403.49	350 000.00	1 563 403.49
	2015	8039	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CLEMENCEAU	500 000.00		500 000.00
	2015	8045	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RETHEL	63 000.00		63 000.00
	2015	8046	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCOMPAGNEMENT DES OPERATIONS IMMOBILIERES	295 403.49	130 000.00	425 403.49
	2015	8047	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - AMENAGEMENT DU VAUGUEUX			
	2015	8048	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE DE LA MARE	100 000.00		100 000.00
	2015	8049	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PLACE STATIONNEMENT CARS (TOURISME)	150 000.00		150 000.00
	2015	8050	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - RUE DU MARAIS	5 000.00		5 000.00
	2017	8051	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - ACCUEIL CAMPING CARS	100 000.00	20 000.00	120 000.00
	2019	8053	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - CŒUR D'ILOTS ST JEAN		60 000.00	60 000.00
	2019	8054	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - HALLE AUX GRANGES		50 000.00	50 000.00
	2019	8055	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - PRU PIERRE HEUZE		40 000.00	40 000.00
	2019	8056	ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS ET VALORISATION DES ESPACES PUBLICS - DUNOIS SECQUEVILLE		50 000.00	50 000.00
VIDEOPROT.	2015		VIDEO PROTECTION	1 360 000.00		1 360 000.00
	2015	1024	VIDEO PROTECTION	1 360 000.00		1 360 000.00

PREND ACTE des prévisions, ci-annexées, de crédits de paiement et des recettes sur AP.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/04 - APPROBATION DU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA CLECT DU 22 JANVIER 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la demande de révision de l'évaluation des charges transférées de la commune d'Authie telle qu'elle résulte du rapport annexé à la présente délibération,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/05 - CRÉMATORIUM- RENOUELEMENT DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC - LANCEMENT DE LA PROCÉDURE DE MISE EN CONCURRENCE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le principe d'exploitation du Crématorium dans le cadre d'une délégation de service public,

APPROUVE les caractéristiques principales de la délégation telles qu'elles figurent dans le rapport joint à la présente délibération,

DONNE son accord pour lancer une procédure de délégation de service public qui conduira à la désignation de l'exploitant du Crématorium,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/06 - SOCIÉTÉ D'ECONOMIE MIXTE LOCALE CAEN EXPO CONGRES - APPROBATION DE LA DISSOLUTION ET DE LA LIQUIDATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la dissolution et la liquidation de la SEM CAEN EXPO-CONGRES,

AUTORISE les représentants de la ville siégeant dans les instances de la SEM CAEN EXPO-CONGRES à prendre toutes mesures utiles dans le cadre de leur mandat pour mettre en œuvre la dissolution et la liquidation,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

52 pour – 2 contre (Monsieur Xavier LE COUTOUR, Madame Claudine MAGUET).

N° C-2019-03-25/07 - DISPOSITIF CONTRACTUEL - CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LE DÉPARTEMENT - AVENANT N°3 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les termes de l'avenant n°3 joint à la présente délibération,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/08 - LA PLAINE NORMANDE - RÉAMÉNAGEMENT DE 6 LIGNES DE PRÊT POUR UN MONTANT DE 4 656 036.54 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - RÉITÉRATION DE GARANTIE À HAUTEUR DE 100 %

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

REITERE sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies ci-après et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues. A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 %.

DIT que la garantie est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ABROGE les délibérations 28 du 25 octobre 1993, 17 du 19 février 1996, 41 du 17 avril 1997, 46 du 17 avril 2000 et 52 du 20 novembre 2000.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/09 - LA PLAINE NORMANDE - RÉAMÉNAGEMENT DE 3 LIGNES DE PRÊT POUR UN MONTANT DE 3 891 634.62 EUROS AUPRÈS DE LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS - RÉITÉRATION GARANTIE À HAUTEUR DE 50%

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

REITERE sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les conditions définies ci-après et référencées à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées ».

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie est accordée pour chaque ligne du prêt réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

Les nouvelles caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles, à l'annexe « caractéristiques financières des lignes du prêt réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les lignes du prêt réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du Livret A effectivement appliqué auxdites lignes du prêt réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque ligne du prêt réaménagée référencée à l'annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues. A titre indicatif, le taux du Livret A au 29/06/2018 est de 0,75 %.

DIT que la garantie est accordée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, le garant s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

ABROGE les délibérations 26 du 08 février 2010, 11 du 6 février 2012 et 32 du 11 février 2013.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/10 - ASSOCIATION EPOPEA-CAEN NORMANDIE SCIENCE & INNOVATION PARK-ADHÉSION ET DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'adhérer à l'association EPOPEA - Caen Normandie Science & Innovation Park,

DÉCIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation de ses représentants,

DESIGNE Monsieur Joël BRUNEAU pour représenter provisoirement la Ville de Caen, sein de l'Assemblée Générale de l'association EPOPEA - Caen Normandie Science & Innovation Park et aux fins de dépôts des statuts,

ACTE que le prochain Conseil Municipal sera saisi pour désigner les représentants définitifs,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tout document afférent à l'association ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/11 - CRÉATION DE LA SPL EPOPEA - ADHÉSION DE LA VILLE DE CAEN - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'approuver le principe de la création d'une société publique locale dénommée SPL EPOPEA,

ADOpte les statuts de la SPL joints à la présente délibération,

APPROUVE la participation au capital de la SPL à hauteur de 4 800 actions pour une valeur nominale totale de 48 000 € représentant 7% du capital,

DÉCIDE de la libération de la moitié de la participation de la collectivité dès la constitution de la société ; et de libérer le montant restant sur les années 2020 à 2024 de la façon suivante :

Actionnaires	% du capital	Capitalisation totale	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Ville de Caen	7	48 000€	24 000€	4 800€	4 800€	4 800€	4 800€	4 800€
Total	100	680 000 €	340 000	68000	68000	68000	68000	68000

DÉCIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour la désignation d'un représentant de la Ville de Caen,

DÉSIGNE Madame Nathalie BOURHIS comme représentante au conseil d'administration,

PRÉCISE que ce représentant n'est pas autorisé à percevoir une rémunération ou bénéficier d'avantages particuliers,

APPROUVE la représentation du CHU, de l'Université de Caen Normandie et de l'association EPOPEA au conseil d'administration par des censeurs qui assisteront aux conseils d'administration avec voix consultative,

AUTORISE le maire ou son représentant à procéder aux formalités préalables à la création de la société et à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/12 - CONVENTION DE GESTION ENTRE LA VILLE DE CAEN ET LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER EN MATIÈRE DE GESTION DES RISQUES CARRIERS ET MOUVEMENTS DE TERRAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, la convention de gestion entre la Ville de Caen et la Communauté Urbaine Caen la mer en matière de risques carriers et de mouvements de terrain,

DIT que la recette sera imputée à la section de fonctionnement du budget principal,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention en question et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/13 - CONVENTION : PROJET DE LABELLISATION "ESPACES SANS TABAC"

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention de partenariat définissant les modalités de mise en œuvre et de suivi de l'opération « Espaces sans tabac » entre la Ville de Caen et le comité du Calvados de la Ligue nationale contre le cancer.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/14 - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EHPAD JEAN-FERDINAND DE SAINT-JEAN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la désignation des personnes qualifiées suivantes pour siéger au conseil d'administration de l'EHPAD Jean-Ferdinand de Saint-Jean :

- M Dominique Ribaux, Président de l'Association de soins palliatifs en Calvados (ASPEC) en tant que titulaire
- Mme Anne-Marie Colin, membre du Conseil d'administration de l'ASPEC, en, tant que suppléante de M Dominique Ribaux.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/15 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ESPACES PUBLICS, PATRIMOINE, MOBILITÉ DURABLES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2019 aux associations figurant dans les tableaux annexés :

- Direction des Espaces Verts, du Paysage et de la Biodiversité
- Direction Développement Durable, Transition Énergétique et Prévention des Risques
- Direction Santé Risques et Salubrité

INDIQUE qu'une avance sera consentie à hauteur de 50 % du montant de la subvention, sauf modalités spécifiques de versement définies dans les conventions conclues entre la ville et l'association.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer avec les associations bénéficiaires d'une subvention, l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/16 - DIRECTION DES ESPACES VERTS, DU PAYSAGE ET DE LA BIODIVERSITÉ - SUBVENTIONS AFFECTÉES 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE les subventions affectées suivantes,

Groupe Mammalogique Normand	2 000 €
Abeille Normande du Calvados	500 €
Association des Jardins Familiaux de Caen.....	1 000 €
Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaïns.....	2 000 €
Comité Régional d'Etude Protection et l'Aménagement de la Nature	4 000 €
Groupe Ornithologique Normand	2 000 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/17 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS D'ANCIENS COMBATTANTS POUR L'EXERCICE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE aux associations d'anciens combattants les subventions suivantes :

- Comité coordination associations patriotiques et amicales.....	1 400 €
- Association du Calvados pour la promotion et l'animation du CNRD	1 600 €
- Amicale des anciens combattants Hérouville Saint Jean Eudes	560 €
- ANFANOMA.....	100 €
- ACGP CATM TOE section Caen centre-ville	1 015 €
- ACGP CATM TOE section Caen Venois.....	1 015 €
- Société des membres de la Légion d'Honneur	250 €
- Les cols bleus.....	100 €
- Fidélité Gaullisme	630 €
- Anciens d'Outre-Mer des Troupes Marines ACAOM – DTM.....	250 €
- Amicale des Anciens Sous-Marins AGAASM	200 €
- ADIRPFD	400 €
- UNCAFN	900 €
- Fédération nationale Anciens Combattants Algérie Maroc Tunisie	920 €
- Amicale Anciens Sapeurs du Genie	250 €
- Anciens d'Indochine – ANAI	150 €
- Comité Juno Canada Normandie	230 €
- Association Westlake Brothers Souvenir	750 €
- Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation	250 €

- Comité Régional Résistance et Mémoire, Combattants volontaires de la Résistance et Cie Scamaroni 400 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/18 - DEMANDE DE SUBVENTION AFFECTÉE POUR L'ANFANOMA

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre de cette action.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/19 - MODALITÉS D'ATTRIBUTION DU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE à compter du 1^{er} avril 2019 :

- D'instituer l'IFSE dans les conditions indiquées ci-dessus ;
- D'instituer le complément indemnitaire dans les conditions indiquées ci-dessus.

INDIQUE que les plafonds de l'IFSE et du CIA subiront les évolutions liées à la réglementation.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

52 pour – 2 abstentions (Madame Marie-Jeanne GOBERT, Monsieur Lilian BELLET).

N° C-2019-03-25/20 - TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1ER JANVIER 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Ville de Caen au 1er janvier 2019, au regard des événements relatifs à la gestion des ressources humaines intervenus depuis le 1er janvier 2018, pour prendre en compte les modifications liées au bon fonctionnement des services, aux changements d'organisation et aux réussites aux concours,

DIT qu'il sera possible, en l'absence de fonctionnaire, de pourvoir les emplois accessibles par voie de concours ainsi créés ou transformés par des agents contractuels de droit public au

titre de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire,

DIT qu'en l'absence de fonctionnaire, les emplois ouvrant droit au recrutement d'un agent contractuel de droit public au titre de l'article 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,

ADOpte le nouveau tableau des emplois ainsi établi au 1^{er} janvier 2019,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/21 - RESSOURCES HUMAINES - DÉSIGNATION DE DEUX REPRÉSENTANTS POUR LE CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DE NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de ne pas voter à bulletin secret pour procéder à ces désignations,

DÉSIGNE :

- Catherine PRADAL-CHAZARENC titulaire et Martine VINCENT suppléante pour le conseil de discipline de recours des fonctionnaires
- Catherine PRADAL-CHAZARENC titulaire et Martine VINCENT suppléante pour le conseil de discipline de recours des contractuels,

ABROGE la délibération n° 9 du 28 avril 2014,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/22 - AUTORISATION DE RECOURS AU SERVICE CIVIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 1^{er} avril 2019,

AUTORISE le maire ou son représentant à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales, ainsi que tous documents afférents à cet objet,

AUTORISE le maire ou son représentant à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire de 107.58 euros par mois, pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport,

PRECISE que le montant sera réévalué suivant les évolutions réglementaires,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/23 - COSPMVC - CONVENTION D'OBJECTIFS 2019 DÉFINISSANT LES RELATIONS ENTRE LA VILLE DE CAEN ET LE COSPMVC

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE au COSPMVC une subvention de fonctionnement, au titre de l'année 2018, d'un montant de 396 630,00 €,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/24 - AGESSO - VERSEMENT 2019 ACOMPTE 80 %

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le versement de la subvention 2019 pour un montant de 26 914,89 €,

AUTORISE le maire ou son représentant à faire procéder au versement de l'acompte d'un montant de 21 531,91 € représentant 80 % de la subvention dans le courant du premier trimestre 2019 et au versement des 20 % restants dans le premier trimestre de l'année 2020,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/25 - ASAT - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DÉCIDE d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'ASAT pour un montant de 4 069 €.

APPROUVE le projet de convention présenté.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/26 - SERVICE COMMERCE - CONTRAT DSP GL EVENTS - AVENANT N° 1 SOCIÉTÉ DÉDIÉE ET NOUVELLE TARIFICATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

PREND ACTE de la création de la société dédiée Caen Evènements qui se substitue à la Société GL Events, personne morale unique contractante,

APPROUVE les propositions de nouvelle tarification exposées par la société Caen Evènements exploitant le Parc des expositions et du centre de congrès de Caen,

PRECISE que les espaces de stationnement 3 (dit Parking des pommiers) et 7 (dit parking Est) pourront être loués selon la disponibilité des sites au regard des besoins du Zénith et du palais des sports (parking des pommiers) et du calendrier des travaux de protection des captages conformément à l'article 6 (paragraphe 7) de la convention susvisée,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant N°1 à la présente convention et l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/27 - SERVICE COMMERCE - COMMISSION D'INDEMNISATION AMIABLE - PROPOSITION D'INDEMNISATION - SIGNATURE DE PROTOCOLES TRANSACTIONNELS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par la SARL GRILL DV,

ARRETE à 25 000 euros (vingt-cinq mille euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à la SARL GRILL DV, situé 17 Place de la République,

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec le représentant légal de la SARL GRILL DV, et dont copie demeurera annexée à la présente délibération,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due à la SARL GRILL DV,

ADMET le principe de l'indemnisation du préjudice subi par la SARL CHRISLINE,

ARRETE à 11 500 euros (onze mille cinq cent euros) le montant de l'indemnité qui sera proposée à la SARL CHRISLINE, situé 6 rue Pierre Aimé Lair 14000 CAEN,

AUTORISE le maire ou son représentant à conclure le protocole transactionnel, à intervenir avec le représentant légal de la SARL CHRISLINE,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ledit protocole transactionnel, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, et à procéder au paiement de l'indemnité due à la SARL CHRISLINE.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/28 - SERVICE COMMERCE - ORGANISATION DES MARCHÉS NOCTURNES ÉDITION 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le renouvellement des marchés nocturnes,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/29 - STATIONNEMENT SUR VOIRIE-GRATUITÉ DU STATIONNEMENT LES JEUDIS DE 17H À 19H

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la gratuité du stationnement sur voirie tous les jeudis, de 17h à 19h, à compter du 28 mars 2019.

APPROUVE les conditions horaires suivantes appliquées à la réglementation du stationnement payant sur voirie :

– **stationnement sur voirie zone jaune (hors parcs en enclos) :**

- cas général :

Stationnement payant de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h, sauf les jeudis de 17h à 19h, samedis de 11h à 15h, dimanches et jours fériés.

Durée de stationnement limitée à 301 minutes.

- cas particulier du parking situé au carrefour de la rue d'Auge et de la rue de la gare :

Stationnement payant de 9h à 19h, sauf les jeudis de 17h à 19h, samedis de 11h à 15h, dimanches et jours fériés.

Durée de stationnement limitée à 7 jours.

- cas particulier du parking situé place Guillouard face à l'ancienne bibliothèque municipale :

Stationnement payant de 9h à 19h, sauf les jeudis de 17h à 19h, samedis, dimanches et jours fériés ainsi que période de gratuité pour stationnement de moins de 1h une fois par jour et par véhicule.

Durée de stationnement limitée 301 minutes.

– **stationnement sur voirie zone rouge (hors parcs en enclos) :**

Stationnement payant de 9h30 à 12h30 et de 14h à 19h, sauf les jeudis de 17h à 19h, samedis de 11h à 15h, dimanches et jours fériés.

Durée de stationnement limitée à 121 minutes.

PRECISE QUE la gratuité du stationnement les jeudis de 17h à 19h est la seule modification que la présente délibération apporte à la réglementation du stationnement payant sur voirie.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Majorité absolue

43 pour – 2 contre (Monsieur Rudy L'ORPHELIN, Madame Julie ROUSINAUD) –
9 abstentions (Monsieur Philippe DURON, Monsieur Xavier LE COUTOUR,
Madame Marie-Jeanne GOBERT, Madame Claudine MAGUET, Monsieur Gilles DETERVILLE, Monsieur Pascal BLANCHETIER, Monsieur Eric VÈVE, Monsieur Lilian BELLET, Madame Marie-Dominique FRIGOUT).

N° C-2019-03-25/30 - ORGANISATION DE RÉUNIONS PUBLIQUES DANS LE CADRE DU GRAND DÉBAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la mise en œuvre de cette action,

ACCORDE la subvention affectée suivante :

Choisir la Médiation en Normandie : 14 935,20 €.

DIT que l'imputation budgétaire se fera sur la ligne suivante :

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/31 - DIRECTION DE LA PROXIMITÉ - ADOPTION DE RÈGLEMENTS INTÉRIEURS POUR LE 1901, LES MAISONS ET SALLES DES QUARTIERS ET LES PÔLES DE VIE DE QUARTIERS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les règlements intérieurs :

- du 1901 – Maison des associations.
- des Maisons et salles de quartiers.

- des Pôles de vie des quartiers Centre Sud-Ouest, Nord-Ouest, Nord-Est et Rive Droite.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/32 - RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS PLURIANNUELLE ENTRE LA VILLE DE CAEN ET L'ASSOCIATION S3A-SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le renouvellement de la convention entre la Ville et l'association S3A,

INDIQUE que pour l'ensemble des actions qui seront menées sur les trois années 2019, 2020 et 2021, la Ville de Caen s'engage à verser une subvention de fonctionnement à l'association S3A à hauteur de 36 000 €, soit 12 000 € en 2019 et 12 000 € les deux années suivantes,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/33 - ORGANISATION DES RENCONTRES NATIONALES DES MAISONS DES ASSOCIATIONS - MISE EN PLACE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE RÉSEAU NATIONAL DES MAISONS DES ASSOCIATIONS (RNMA)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'organisation de ces rencontres en lien avec le Réseau national des Maisons des associations et la participation de la Ville de Caen à hauteur de 3 000 €,

APPROUVE la convention permettant de clarifier l'organisation logistique,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/34 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA VILLE DE CAEN AU CROUS NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour ces désignations.

DESIGNE pour représenter la ville de Caen au sein du Conseil d'administration du CROUS de Normandie au titre du collège des collectivités :

- en tant que titulaire : M. Aristide OLIVIER
- en tant que suppléant : M. Rudy NIEWIADOMSKI

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/35 - DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION-SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019 AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE aux associations, diverses subventions :

- **Direction de l'Education ;**
- **Direction de la Culture ;**
- **Direction de la Proximité ;**
- **Direction des Sports ;**
- **Direction de la Jeunesse et de la Vie Etudiante.**

INDIQUE qu'une avance sera consentie à hauteur de 50 % du montant de la subvention, sauf modalités spécifiques de versement définies dans les conventions conclues entre la ville et l'association.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer avec les associations bénéficiaires d'une subvention, l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/36 - PROJET EDUCATIF GLOBAL (PEG) - PRÉSENTATION DES DEMANDES DE SUBVENTIONS AFFECTÉES - ANNÉE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE d'accorder les subventions affectées suivantes :

SEANCE DU 25 MARS 2019

Les petits débrouillards « se former et s'amuser avec le numérique »	2 000€
Association tout est jonglerie « du cirque dans mon quartier ».....	1 000 €
AFEV « Les ambassadeurs des livres »	11 000 €
AMVD « La Pierre Heuzé se met au Sport ».....	2 500 €
AMVD « DULALA »	1 000 €
AMVD « Accompagne moi ! »	1 500 €
AMVD « Projet culturel époque Pierre-Heuzé : cabanes sensorielles et découverte littéraire »	2 000 €
AMVD « place aux jeux ».....	500 €
Centre d'animation Calvaire Saint-Pierre « Ouverture vers de nouvelles pratiques culturelles»	2 000 €
1,2,3, Loisirs « Le jeu de la folie »	800 €
1,2,3, Loisirs « Ateliers ludiques au collège ».....	1 500 €
Ecole Michel Pondaven « le kamishibai à l'école ».....	750 €
Le Tunnel « Créa Son »	600 €
Ecole Albert Camus/ Le Cargö « Portrait en creux »	2 000 €
Le Pavillon « Le chantier de A à Z ».....	1 000 €
MJC Venoix « Carnaval de Venoix ».....	1 800 €
MJC Venoix « Création d'une fresque sous le passage Napoléon »	2 000 €
Association Les Ptit's Yogis « Ateliers famille complice »	1 200 €

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/37 - RESTAURANT SCOLAIRE HENRI BRUNET - AVENANTS 2018 ET 2019 À LA CONVENTION ENTRE LA VILLE DE CAEN ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS FIXANT LE COÛT UNITAIRE DU REPAS POUR LES RATIONNAIRES DU COLLÈGE HENRI BRUNET

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

APPROUVE les avenants 2018 et 2019 à la convention signée avec le Département du Calvados et relative aux rationnaires du Collège Henri Brunet,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les avenants 2018 et 2019 relatifs à la fixation annuelle du montant du coût unitaire par repas hors investissement et hors animation dont le montant s'appuie, conformément à la convention du 19 juillet 2013, sur le budget annuel de la commune,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/38 - JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE - CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS HORIZON JEUNESSE, LA RONDE DES BAMBINS, CENTRE RÉGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE, FOYER ROBERT RÊME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les projets de conventions présentés,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/39 - DÉMATÉRIALISATION DES ÉCHANGES AVEC LA CAF- CONVENTION D'ADHÉSION AU SERVICE ' AIDES FINANCIÈRES D'ACTION SOCIALE (AFAS)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention « AFAS » de dématérialisation des échanges avec la CAF,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/40 - SPORT SUR ORDONNANCE - ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COOPÉRATION SANITAIRE NORMAND'E-SANTE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la convention constitutive du groupement de coopération sanitaire « NORMAND'E-SANTE »,

ADHERE au Groupement de Coopération Sanitaire Télé Santé Basse Normandie en tant que partenaire associé,

AUTORISE le versement de la cotisation annuelle relative à cette adhésion d'un montant de 100 € ainsi que les dépenses liées à ce projet,

DECIDE à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret pour cette désignation,

DESIGNE Monsieur Aristide OLIVIER en tant que représentant de la Ville de Caen,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/41 - DIRECTION DES SPORTS - HALLE ST JEAN EUDES : DEMANDE DE SUBVENTION À LA RÉGION ET AU DÉPARTEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire ou son représentant à solliciter la Région, le Département ainsi que tout autre organisme pour l'attribution de subventions d'investissements pour financer la construction de la Halle sportive Saint Jean Eudes,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/42 - SUBVENTIONS AFFECTÉES, NOMMAGE D'ÉQUIPEMENT SPORTIF

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le nommage du terrain extérieur du Stade Caen sud, du nom de l'ancien président de l'association « ARCHERS DE CAEN » : « Terrain Jean Mangin ».

APPROUVE l'attribution de subventions affectées aux associations suivantes :

MALADRERIE OMNI SPORTS :	1 500 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 3 000 €)	
ASSOCIATION FOOTBALL DE TABLE DE CAEN :	500 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 350 €)	
COMITE REGIONAL DU SPORT UNIVERSITAIRE DE BASSE-NORMANDIE - CRSU :	800 €
LINE UP 14 :	3 000 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 517 €)	
CAEN TRIATHLON :	5 000 €
(et apport d'une aide logistique estimée à : 1 500 €)	

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/43 - BALADES MUSICALES, ANIMATIONS ESTIVALES, PATRIMONIALES ET TOURISTIQUES INTÉGRANT LE SITE DE L'ABBAYE-AUX-HOMMES-AFFECTATION D'UNE SUBVENTION 2019 À L'OFFICE DE TOURISME ET DES CONGRÈS CAEN LA MER - NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet d'animation patrimoniale, touristique et culturelle intitulé "Les balades musicales" proposé par l'office de tourisme et des congrès Caen la mer Normandie intégrant le site de l'Abbaye-aux-Hommes, pour la saison 2019,

DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € à cette opération sur l'exercice 2019.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/44 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE CAEN ET L'OFFICE DE TOURISME & DES CONGRES CAEN-LA-MER - NORMANDIE : VENTE DE BILLETS DE VISITES (INDIVIDUELS ET GROUPE) DE L'ABBAYE AUX HOMMES PAR L'OFFICE DE TOURISME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, les deux projets de convention entre la ville de Caen et l'Office de Tourisme de Caen annexées à la présente délibération, précisant les modalités de mise en vente d'une part des billets "individuels" et de "groupes" des visites et circuits –découvertes de l'Abbaye-aux-Hommes, et d'autre part des billets à tarif adapté pour les visites guidées dans le cadre de la commercialisation des offres de week-ends et courts séjours "à Caen la mer",

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les deux conventions correspondantes, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/45 - MUSÉE DES BEAUX-ARTS-MUSÉE DE NORMANDIE-ABBAYE AUX HOMMES-BILLETS MULTI-SITES VILLE DE CAEN/MÉMORIAL DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la création d'un *Pass individuel Découverte Caen : 3 musées, 1 abbaye à petits prix* au prix de 19,95€, visant à permettre un accès au Mémorial de Caen, au Musée des Beaux-Arts de Caen, au Musée de Normandie et à l'Abbaye aux Hommes,

APPROUVE la création d'un *Pass famille Découverte Caen en famille* au prix de 60€, visant à permettre un accès au Mémorial de Caen, au Musée des Beaux-Arts de Caen, au Musée de Normandie et à l'Abbaye aux Hommes,

APPROUVE la convention entre la Ville de Caen et le Mémorial de Caen définissant les modalités de mise en œuvre des billets multi-sites et les engagements de chacune des parties,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention liant la Ville de Caen au Mémorial de Caen ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/46 - ÉCLAT(S) DE RUE - PARTENARIAT VILLE DE CAEN / COLLECTIVITÉS ET/OU ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE les conventions de partenariats entre la Ville de Caen, des collectivités et des établissements culturels de la communauté urbaine Caen la mer,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les conventions relatives à ces partenariats, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/47 - ÉPOQUE 2019 - ORIENTATIONS, ORGANISATION, SUBVENTIONS ET CONVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE l'indemnisation des auteurs, artistes et intervenants pour les repas pris dans le cadre de la manifestation, mais en dehors de ceux pour lesquels une restauration collective sera organisée directement par la Ville, à hauteur de 18€ pour les déjeuners et 23€ pour les dîners,

APPROUVE le principe de facturation des repas pris au collège Pasteur par les libraires-partenaires au tarif de 14€,

APPROUVE l'attribution de la somme de 1000 € à l'auteur lauréat du prix *Époque*,

APPROUVE le versement d'une subvention à hauteur de 800 € à l'association *Lire à Caen*,

PRECISE que le titre de recette correspondant aux 15% de la remise obtenue sur les ventes des stands des éditeurs en Région sera produit sur présentation du chiffre d'affaire,

SOLLICITE dans le cadre d'*Époque*, l'État/DRAC, la région Normandie, le département du Calvados, le Centre National du Livre ou tout autre organisme pour l'octroi d'une subvention au taux le plus élevé possible,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer lesdites conventions et tout document se rapportant aux partenariats mis en place pour *Époque*, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/48 - THÉÂTRE DE CAEN - DEMANDE DE SUBVENTION AU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION - DRAC DE NORMANDIE, AU CONSEIL RÉGIONAL DE NORMANDIE ET A TOUT AUTRE ORGANISME

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de demande de subvention du théâtre de Caen afin de poursuivre son projet artistique pour 2019,

AUTORISE le maire ou son représentant à solliciter pour le théâtre de Caen en 2019 une subvention au taux le plus élevé auprès de la région Normandie, du Ministère de la Culture et de la Communication / DRAC de Normandie et de tout autre organisme,

AUTORISE le maire ou son représentant à l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/49 - GRAND ORGUE DE L'ÉGLISE SAINT-ETIENNE, ENTRETIEN ANNUEL, DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT ET AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU CALVADOS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

SOLLICITE de l'État/ Ministère de la Culture et du Département du Calvados, une subvention au taux le plus élevé possible pour le financement de l'entretien annuel à réaliser sur le Grand Orgue de l'église Saint-Etienne pour un montant estimé à 2 496,00 €,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/50 - DIRECTION DE LA CULTURE - SUBVENTIONS AFFECTÉES - ANNÉE 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE diverses subventions aux associations,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Monsieur Patrick NICOLLE n'ayant pas pris part au vote pour la subvention affectée accordée à l'association Normandie Livre et Lecture « Festival les Boréales ».

N° C-2019-03-25/51 - ACTIVITÉS CULTURELLES - SIGNATURE DES CONTRATS D'ARTISTES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les contrats d'engagement d'artistes, d'intervenants, d'auteurs, d'animateurs ou de techniciens, les contrats d'achat ou de ventes de spectacles, de coréalisation, de coproduction, les conventions artistiques et de partenariat, les protocoles d'accord et les lettres d'invitation autorisant à des fins promotionnelles le remboursement de frais, dans la limite des crédits annuels votés selon le périmètre suivant :

- Les contrats d'engagement, les contrats de cession de droits d'exploitation d'un spectacle, les contrats de coréalisation, les conventions artistiques et de partenariat, les protocoles d'accord et les lettres d'invitation autorisant, à des fins promotionnelles, le remboursement de frais sur les saisons 2019/2020 et 2020/2021.

- Les contrats de coproduction sur les saisons 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022, 2022/2023.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/52 - CONVENTION DE DONATION D'UN FONDS PHOTOGRAPHIQUE SUR CAEN ET LA RÉGION ET DE REVUES SUR LE PATRIMOINE DE CAEN

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la donation du fonds Marcel Legrand, à la Ville de Caen, par la Société des Amis du Musée Eugène Boudin de Honfleur, représentée par sa présidente Madame Danielle Bourdette-Gorzkowski et les contreparties demandées,

DIT que les frais de récupération du fonds sont à la charge de la Ville de Caen et que le fonds Marcel Legrand après inventaire par la direction de la Culture, sera versé au Service commun des Archives de Caen et de Caen la mer,

ADHERE à la Société des Amis du Musée Eugène Boudin de Honfleur pour une cotisation annuelle de 50€ et pour trois ans renouvelables,

INDIQUE que pour toute exploitation des éléments de ce fonds, par la Ville de Caen ou par un tiers et conformément au souhait du donateur, il devra être mentionné : « *Collection Archives de Caen – Fonds Marcel Legrand – Don de la Société des Amis du Musée Eugène Boudin de Honfleur* »,

APPROUVE la convention de donation,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/53 - CAEN - PRESQU'ÎLE - APPROBATION DU PROJET D'INTÉRÊT MAJEUR (PIM) ' CAEN PRESQU'ÎLE ' APRÈS ENQUÊTE PUBLIQUE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE, le Projet d'Intérêt Majeur (PIM) « Caen Presqu'île »,

AUTORISE le maire ou son représentant, à signer le Projet d'Intérêt Majeur « Caen Presqu'île » ou tous documents afférents,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/54 - CAEN - PRESQU'ÎLE - APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER, LES COMMUNES DE CAEN, HÉROUVILLE SAINT-CLAIR ET MONDEVILLE, LA RÉGION NORMANDIE, L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE ET LA SPLA CAEN PRESQU'ÎLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention cadre,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer le projet de convention cadre ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/55 - CAEN - PRESQU'ÎLE - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES 3 ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER, LES COMMUNES DE CAEN, HÉROUVILLE SAINT-CLAIR ET MONDEVILLE, LA RÉGION NORMANDIE ET LE SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE NORMANDIE POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA GOUVERNANCE PARTENARIALE DU PROJET CAEN PRESQU'ÎLE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commandes 3,

AUTORISE la communauté urbaine Caen la mer, en tant que coordinateur du groupement de commandes 3, à signer les mandats et à désigner les différents titulaires des accords-cadres, marchés de prestations et conventions faisant l'objet des mandats dans la limite de l'enveloppe globale définie,

DECLARE que ce groupement de commandes 3 abroge le groupement de commandes 2 signé en date du 4 juillet 2018. Cette substitution sera effective à la signature de la convention constitutive du groupement de commandes 3 par l'ensemble des membres du groupement,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes 3 ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/56 - CAEN - PRESQU'ÎLE - APPROBATION DU CONTRAT DE MANDAT 6 PORTANT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'INTÉRÊT MAJEUR CAEN PRESQU'ÎLE - GROUPEMENT DE COMMANDES CONSTITUÉ ENTRE LA COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER, LES COMMUNES DE CAEN, HÉROUVILLE SAINT-CLAIR ET MONDEVILLE, LA RÉGION NORMANDIE ET LE SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE le contrat de mandat n°6 et en confie la réalisation à la SPLA Caen Presqu'île,

AUTORISE la communauté urbaine Caen la mer à signer, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, le contrat de mandat n°6, les marchés de prestations et les conventions faisant l'objet du mandat dans la limite de l'enveloppe financière définie,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/57 - OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE LA POINTE PRESQU'ÎLE - QUAI FRANÇOIS MITTERRAND, AVENUE VICTOR HUGO, RUE DE SUÈDE ET DE NORVÈGE - DÉCLASSEMENT DE L'EMPRISE DE TERRAIN APPARTENANT À LA VILLE DE CAEN PARTIE DU LOT 2 - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONFIRME le déclassement par anticipation de l'emprise de terrain, d'une superficie de 1 645 m² environ, sous réserve des résultats du document d'arpentage, à prendre aux dépens de la parcelle LZ n° 19, telle que figurant sur le plan joint, partie du lot n° 2 de l'opération de la pointe presqu'île,

APPROUVE le report de la date du déclassement au plus tard à la date du 30 novembre 2019,

MENTIONNE que le déclassement prendra effet au vu de la désaffectation effective du bien,

AUTORISE le maire ou son représentant, à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/58 - OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT DE LA POINTE PRESQU'ÎLE QUAI FRANÇOIS MITTERRAND, AVENUE VICTOR HUGO, RUE DE SUÈDE ET DE NORVÈGE - CESSION DU LOT 2 À LA SOCIÉTÉ CAEN PPI LOT 2 - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONFIRME la cession au profit de la société Caen PPI LOT 2 ou de toute autre personne morale ou physique appelée à s'y substituer pour le même objet du terrain situé à l'angle du quai François Mitterrand, de l'avenue Victor Hugo et de la rue Suède et Norvège sur la pointe presqu'île de Caen (lot 2), d'une superficie de 1 645 m² environ, à prendre aux dépens de la parcelle cadastrée LZ n°19,

APPROUVE la prorogation de la durée de validé de la promesse de vente signée le 16 octobre 2017 ente la ville de Caen et la société Caen PPI LOT 2 pour reporter celui-ci au plus tard à la date du 30 novembre 2019 en vue d'une régularisation de l'acte définitif de vente au plus tard le 15 décembre 2019,

MENTIONNE qu'une nouvelle délibération sera soumise au conseil municipal pour arrêter le montant définitif du prix de vente, calculé à partir des surfaces de plancher autorisées par le permis de construire modificatif,

STIPULE que les autres conditions de cession définies dans la délibération du 25 septembre 2017 et dans la promesse de vente signée le 16 octobre 2017 restent inchangées,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'avenant à la promesse de vente et de façon générale, l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/59 - CASERNE DE POMPIERS DE LA FOLIE-COUVRECHEF - RENOUVELLEMENT DU SITE DES IMMEUBLES DE LOGEMENTS, 105 BOULEVARD JEAN MOULIN - INTÉGRATION DE L'OPÉRATION DANS LE PROGRAMME D'ACTION FONCIÈRE ET CESSION AU PROFIT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

SOLLICITE l'intégration dans le programme d'action foncière entre la Ville et l'EPF Normandie de l'opération "Renouvellement du site des anciens logements de fonction du SDIS – 105 boulevard Jean Moulin",

DECIDE de céder à l'EPF Normandie l'ensemble immobilier concerné, correspondant à la parcelle bâtie cadastrée HN n° 372 de 16 505 m², comportant 5 immeubles de logements, et au terrain nu attenant cadastré HN n° 371 de 6 293 m²,

DIT que cette cession s'opèrera moyennant le prix de 900 000 € HT, l'EPF Normandie prenant à sa charge les frais d'acte notarié,

PRECISE qu'au titre des dispositions du programme d'action foncière, jusqu'à son rachat, la ville conservera la gestion du site,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'acte de cession et tous documents liés à l'exécution de la présente délibération ainsi qu'à signer l'avenant au Programme d'Action Foncière qui en résulte.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/60 - ZAC FOLIE-COUVRECHEF - RUE DES MOUETTES - CESSION D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA SOCIÉTÉ EIFFAGE IMMOBILIER

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la cession au profit de la société EIFFAGE DEVELOPPEMENT GRAND OUEST, ou de toute autre personne physique ou morale appelée à s'y substituer pour le même objet, d'un terrain situé 2 rue des Mouettes dans la ZAC La Folie-Couvrechef, référencé IE 107, d'une superficie de 2 647 m² pour la construction de son siège social régional,

FIXE les droits à construire affectés à la parcelle à 860 m² de surface de plancher,

FIXE le prix de cession des droits à construire à 120 € HT/m² de surface de plancher,

INDIQUE que sur ces bases, le prix de cession ressort à 103 200 € HT, les frais d'acte étant supportés par l'acquéreur,

DIT que le prix sera réajusté en cas d'évolution à la hausse du nombre de m² de surface de plancher du programme d'ici la livraison, sur la base d'un prix de 120 € HT/m² de surface de plancher,

PRECISE que le terrain sera cédé, grevé des servitudes ci-avant exposées,

INDIQUE que :

- cette cession est soumise au cahier des charges de cession de terrain de la ZAC la Folie-Couvrechef approuvé par le Conseil Municipal du 5 juillet 1976 ;
- le terrain cédé est classé en zone UEfb du Plan Local d'Urbanisme (PLU), qui correspond à l'espace d'activité économique de la ZAC la Folie Couvrechef ;
- les constructions réalisées dans la ZAC La Folie-Couvrechef ne sont pas assujetties à la taxe d'aménagement ;
- les travaux de viabilité tertiaire et les frais de raccordement aux réseaux publics sont à la charge de l'acquéreur ainsi que les différentes formalités nécessaires à l'établissement de l'acte notarié,

INDIQUE que, préalablement à la cession, la Ville et la société EIFFAGE DEVELOPPEMENT GRAND OUEST procéderont à la signature d'une promesse de vente, sous les conditions et délais ci-avant exposées, la promesse étant consentie pour une durée expirant le 30 octobre 2019, cette date se trouvant automatiquement prorogée d'un délai de trois mois supplémentaires en cas de recours contre le permis de construire,

PRECISE que des dérogations, telles qu'énoncées précédemment, sont à prévoir au cahier des charges de cession de la ZAC la Folie-Couvrechef approuvé par le conseil municipal du 5 juillet 1976,

AUTORISE le maire ou son représentant, à revêtir de sa signature la promesse de vente et l'acte de vente et de façon plus générale, tous documents nécessaires à la régularisation de la vente.

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/61 - ZAC BEAULIEU - 8 ET 10 RUE LOUIS BORDERIEUX - CESSION D'UN TERRAIN PAR LA VILLE DE CAEN À LA SCDI LA CAENNAISE - DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

CONFIRME la cession au profit de la SCDI la Caennaise, ou de toute autre personne physique ou morale appelée à s'y substituer pour le même objet, du terrain situé 8-10 rue Louis Borderieux dans la ZAC Beaulieu, cadastré KA n° 265 pour 1 953 m², pour la réalisation d'un programme de logements,

CONFIRME que la cession s'opèrera moyennant le prix de 270 € HT/m² de surface de plancher pour les logements en accession sociale et de 300 € HT/m² de surface de plancher pour les logements privés,

DIT qu'au vu de la surface de plancher résultant de la demande de permis de construire, arrondie à 2 203 m², se déclinant en 1 158,37 m² pour les logements en accession sociale et en 1 044,31 m² pour les logements privés, le prix total de cession ressort à 626 052,90 € HT,

MENTIONNE qu'une subvention pour minoration foncière sera versée à la SCDI la Caennaise afin de réduire les droits à construire attachés aux logements en accession sociale de 270 € HT/m² de surface de plancher à 200 €/m², soit une subvention de 81 085,90 € (1 158,37 m² x 70 €),

DIT que les autres dispositions de la délibération du 5 novembre 2018 demeurent inchangées,

AUTORISE le maire ou son représentant, à signer la cession et tous documents qui y sont liés, ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/62 - QUARTIER LORGE - CESSION AU PROFIT DE LA RÉGION NORMANDIE DU COUVENT DE LA VISITATION ET ABORDS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

APPROUVE la cession au profit de la Région Normandie de l'emprise de 4 918 m², sous réserve du résultat du document d'arpentage, à provenir pour partie des parcelles cadastrées section NZ n°s 274 et 294 situées rue Neuve Bourg l'Abbé à Caen, sur laquelle est édifiée l'ancien couvent de la Visitation,

DIT que cette cession s'opérera moyennant le paiement de l'euro symbolique, les frais inhérents à cette cession étant à la charge de la Région Normandie,

PRECISE qu'en fonction de la configuration des lieux et l'existence de divers réseaux, diverses servitudes seront constituées, à savoir :

- une servitude de passage piéton dont le fond servant est la parcelle vendue à la Région (partie à usage de parking pour le personnel),
- des servitudes de passage réciproques concernant les eaux pluviales et autres éventuels réseaux, tant l'acquéreur que le vendeur étant susceptibles d'en bénéficier ou de les supporter selon les cas.
- une servitude de passage automobile dont le fond servant est la parcelle restant appartenir à la Ville, partie de l'actuelle parcelle cadastrée section NZ n° 274,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'acte de transfert de propriété et, de façon plus générale, l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/63 - CAMPUS 2 - AIRES SPORTIVES - CONCLUSION D'UN AVENANT AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ENTRE LA VILLE DE CAEN ET L'ETAT - RÉDUCTION DU PÉRIMÈTRE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCEPTE de modifier le bail emphytéotique conclu le 19 décembre 1979 entre l'Etat et la ville de Caen pour soustraire de son périmètre une emprise de 4 820 m² environ, sur laquelle est édifié un gymnase, à prendre aux dépens de la parcelle HR n° 44 de 43 088 m²,

INDIQUE que pour l'entretien des terrains sportifs de la ville, l'Université autorisera le passage des tracteurs des espaces verts sur l'emprise appelée à lui être rétrocédée,

PRECISE que les autres clauses et conditions du bail demeurent inchangées,

MENTIONNE que le coût d'établissement de l'avenant et du document d'arpentage sera pris en charge par l'Université,

PREND ACTE de l'engagement de l'Université à poursuivre au profit de la ville de Caen la mise à disposition à titre gratuit de créneaux sportifs au sein du gymnase, comme cela se pratique actuellement,

AUTORISE le maire, ou son représentant, à signer l'avenant au bail emphytéotique ainsi que toutes pièces qui y sont liées,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/64 - IMPLANTATION DE DEUX LIGNES ÉLECTRIQUES SOUTERRAINES ET D'UN POSTE ÉLECTRIQUE SUR LE DOMAINE COMMUNAL - PARCELLES CADASTRÉES IO N°90 ET 91, RUE DU BERRY - CONVENTIONS VILLE/ ENEDIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE ENEDIS à implanter, à ses frais, deux lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 180 mètres et un poste de transformation sur les parcelles cadastrées section IO n°90 et 91, rue du Berry à Caen,

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée des ouvrages,

AUTORISE les représentants d'ENEDIS à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien des ouvrages,

APPROUVE les projets de conventions,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer lesdites conventions ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/65 - IMPLANTATION DE DEUX LIGNES ÉLECTRIQUES SOUTERRAINES SUR LE DOMAINE COMMUNAL- PARCELLES CADASTRÉES LW N°139, 140, 143 ET 145, RUE DOCTEUR CALMETTE - CONVENTION VILLE/ENEDIS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

AUTORISE ENEDIS à implanter, à ses frais, deux lignes électriques souterraines d'une longueur totale d'environ 70 mètres sur les parcelles cadastrées section LW n°s 139, 140, 143,145, rue Docteur Calmette à Caen,

DIT que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage,

AUTORISE les représentants d'ENEDIS à pénétrer sur les parcelles concernées pour la pose et l'entretien de l'ouvrage,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer ladite convention ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/66 - DÉCLASSEMENT D'UNE EMPRISE À USAGE DE VOIRIE SITUÉE BOULEVARD RAYMOND POINCARÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

DECIDE de déclasser, sans enquête publique préalable, l'emprise telle que figurant sur le plan, à prendre aux dépens de la parcelle MO n° 207 et de la parcelle MO n° 205, pour une superficie de l'ordre de 1 420 m², sous réserve des résultats du document d'arpentage,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/67 - SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT PUBLIC LOCAL POUR L'ANNÉE 2019 - RÉNOVATION THERMIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS LES PLUS ÉNERGIVORES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ETAT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

SOLLICITE des subventions de l'Etat au taux le plus élevé possible dans le cadre de l'appel à projet « Soutien à l'investissement public local pour l'année 2019 - Rénovation thermique des bâtiments publics les plus énergivores »,

INDIQUE que les crédits pour la réalisation des travaux sont inscrits au BP 2019,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'appel à projet « Soutien à l'investissement public local pour l'année 2019 - Rénovation thermique des bâtiments publics les plus énergivores », ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

N° C-2019-03-25/68 - OPAH HABITAT INDIGNE ET PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE - VERSEMENT DE SUBVENTIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré :

ACCORDE aux propriétaires qui ont réalisé des travaux dans le cadre de L'OPAH habitat indigne et précarité énergétique une subvention d'un montant total de 5 954 €,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville à la Direction des Assemblées.
AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 28 MARS 2019**